

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 15
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent et excusé	: 00

Date de la convocation : 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 11 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Maryse CEREDE a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.

Sylvie COMPIN a donné procuration à Françoise GARRIGUES.

Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU.

Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

Secrétaire de séance : Mickaël NICOLAS.

DELIBERATION N° 46/2025 RELATIVE AU CONTRAT D'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur Mickaël NICOLAS

La DCSTI et ses établissements du Muséum d'histoire naturelle et du Quai des savoirs a, entre autres, pour mission de déployer des actions de culture scientifique, technique et industrielle au sein de la Métropole. Dans ce cadre, elle propose notamment des actions de culture scientifique et culturelle que la commune de Mons a souhaité développer sur son territoire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat établi entre la Métropole de Toulouse et la commune de Mons pour la réalisation d'un parcours culturel et scientifique à destination des enfants et des jeunes, à savoir une exposition « Les petits explorateurs tactiles » à l'école

Thomas PESQUET avec l'intervention d'un médiateur du Muséum (en octobre 2025), une visite du Museum avec le Club ados (novembre 2025) et un atelier de dessin naturaliste avec un médiateur du Muséum à destination des adolescents de la commune (avril 2026).

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'approuver le contrat entre Toulouse Métropole et la commune de Mons telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat ainsi que tous les documents afférents et de lui confier sa mise en œuvre.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 11/12/2025

Mickaël NICOLAS



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



The official seal of the town hall of Mons, Haute-Garonne, is located next to the signature. It features a circular design with the text "Mairie de Mons" and "Haute-Garonne" around the perimeter, and a central emblem.

Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>